



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 28 - consultation-public-creation-centre-transit-casteculier

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),  
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnas)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : **Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU**

## **I - Exposés des motifs**

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2023, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par monsieur Eric DELILE cogérant de la SARL DELILE et Fils, en vue d'être autorisée à créer un centre de transit, de tri et de valorisation des déchets sur la commune de Castelculier au 72 rue Fernand Buisson.

La consultation se déroulera pendant 4 semaines du 14 décembre 2023 au 11 janvier 2024 dates incluses. Le dossier restera déposé dans les mairies de Castelculier, Boé, Bon Rencontre et Lafox où le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

La commune de Boé est concernée en qualité de commune riveraine, il convient donc que le conseil municipal rende un avis.

Le projet de centre de transit et de tri se situe sur la zone d'activités Jean Malèze. Il viendra en complément des deux autres centres gersois gérant le même type de déchets, avec en complément une forte activité liée à la dépollution/valorisation de VHU (véhicules hors d'usage) sur le site d'Auch.

Différentes zones accueilleront les différentes fonctions de l'entreprise : tri/pressage des métaux, aire de lavage, espace pour compresseur, ponts bascules, bureau...

Ainsi que différents matériels de transports et de traitement des déchets (camions, presses, pelle mécanique, chariots élévateurs...).

La SARL DELILE et Fils bénéficie d'une forte expérience dans ce domaine sur ses sites d'Auch et de Condom, dans le respect des termes de la déclaration. L'entreprise a fait preuve de professionnalisme et devrait mener à bien ce nouveau projet sans problème.

## **II - Considérants et références juridiques**

Considérant que l'installation projetée entre dans la catégorie des installations soumises à enregistrement, rubriques 2711-1 et 2713-1 de la nomenclature des installations classées,

Vu l'arrêté préfectoral N°47-2023-11-20-0001 du 20 novembre 2023,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**DONNER un avis favorable** : au projet de création d'un centre de transit, de tri et de valorisation des déchets sur la commune de Castelculier au 72 rue Fernand Buisson présenté par la SARL DELILE et Fils.

**DIV N° 2023 70 028**

Rapporteur : **Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie  
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguët